

*La Maison-Dieu*, 148, 1981, 141-144

Irénée-Henri DALMAIS

## NOTE SUR L'ANNÉE LITURGIQUE

### DANS LES ÉGLISES

### DE TRADITION SYRIENNE \*

*Dieu dit : « Qu'il y ait des luminaires au firmament du ciel pour séparer le jour et la nuit, qu'ils servent de signes tant pour les fêtes que pour les jours et les années... Dieu fit les deux luminaires majeurs... » (Gen 1, 14-16).*

**I**L y a deux luminaires... et de là bien des problèmes de calendrier. Les peuples pasteurs ont donné la préférence au luminaire lunaire et les Arabes, restés fidèles à cet usage, en ont fait une loi pour tout l'Islam. Chez les Juifs — conséquence peut-être de la fusion de groupes de pasteurs et d'agriculteurs — le cycle annuel du soleil et des saisons interfère avec celui des phases de la lune rythmant, de shabbat en shabbat, la succession des semaines. Sous l'influence sans doute des religions astrales, cette disposition s'imposa peu à peu dans tout l'empire romain, reléguant au

---

\* Cette note reprend l'introduction à un atelier du Congrès de la « Societas Liturgica ».

second plan le vieux calendrier officiel<sup>1</sup>. Les chrétiens trouvaient dans la tradition juive des motifs supplémentaires de la faire prévaloir, mais il est notable qu'en bien des langues de pays de chrétienté les noms des jours de la semaine évoquent le plus souvent celui des planètes et du soleil.

On ne s'étonnera pas que les chrétientés syro-mésopotamiennes aient, plus que d'autres, privilégié ce rythme de la « septaine » qui — spécialement dans les cultures sémitiques — portait des résonances sacrales et engageait la fidélité au serment. La place tenue par les cultes astraux, notamment dans le nord de la Mésopotamie, était trop fortement enracinée pour ne pas laisser là, plus que nulle part ailleurs, des traces profondes.

Quoi qu'il en soit, c'est l'une des particularités les plus notables des Eglises de tradition syrienne — et aussi de l'Eglise arménienne qui, sur ce point, manifeste sa fidélité à cette tradition — que d'avoir modelé leur cycle liturgique annuel selon un rythme de « septaines ». Moins immédiatement perceptible chez les Syro-antiochiens et les Arméniens, cette structure se laisse d'emblée reconnaître chez les Assyro-Chaldéens, d'enracinement mésopotamien.

Leur tradition attribue cette organisation — ou réorganisation — du calendrier liturgique au grand patriarche-catholikos réformateur Isho'yab III, peu après que la conquête arabe eut permis à cette Eglise de fixer avec plus de précision les cadres de son organisation. L'année liturgique fut ainsi répartie, non sans quelque artifice, en sept semaines de semaines (pentécontades) qui seraient d'origine suméro-akkadienne<sup>2</sup> avec une adjonction de quatorze jours supplémentaires (soit deux semaines) pour rétablir approximativement (364 jours) le cycle de l'année solaire.

La première de ces *shabo'e* (septaines) comporte quatre semaines des Annonciations et les semaines de la Nativité.

1. Cf. F. CUMONT, *Les religions orientales dans le paganisme romain* (Paris, 1929) ; L. Rougier, *La religion astrale des Pythagoriciens* (Paris, 1959).

2. Cf. E. WERNER, *The origin of the eight modes of music* (Hebrew Union College Annual, Cincinnati, 1948) d'après H. et J. Lewy, *The origin of week* (*ibid.*, 1943) cité par J. MATEOS : Lelya-Sapra, p. 461, n. 2.

Suivent les « septaines » du Baptême (Epiphanie), du Carême, de Pâques (*Pentecostè*), des Apôtres, de l'été, d'Elie et de Moïse (incluant la fête de la Croix). Les semaines restantes — ou du moins les quatre dimanches — sont mis sous le signe de la Dédicace dans une perspective eschatologique<sup>3</sup>.

Une disposition de même ordre se laisse encore reconnaître, tant dans l'Eglise syro-antiochienne que chez les Arméniens, mais dans l'un et l'autre cas les influences byzantines — et même latines — sont venues interférer. Les Syro-antiochiens ont placé au début du cycle liturgique deux dimanches de la Dédicace à partir de la neuvième semaine avant Noël. Les Arméniens se sont constitué un calendrier fort complexe dans lequel on peut reconnaître — outre la trace des traditions autochtones anciennes — l'influence des traditions liturgiques syriennes, hiérosolymitaines, byzantines et même latines. Mais la structure fondamentale reste celle de huit « hebdomades » (semaines de semaines) dénommées « périodes » : de l'Epiphanie (on sait que les Arméniens n'ont jamais intégré la fête de la Nativité) ; du Carême ; de Pâques ; de la Pentecôte ; de la Transfiguration (*Vartavar* = « Rose-flamme ») quatorze semaines après Pâques ; de la Dormition de N.D. ; de l'Exaltation de la Croix ; de l'Hiver ou de l'Avent.

C'est dans ce cadre d'hebdomades que, dans les diverses Eglises influencées plus ou moins directement par les traditions syriennes, doivent se répartir les commémoraisons — en principe assez rares — d'un sanctoral presque entièrement centré sur les saints de chaque Eglise ; seuls quelques autres mémoires de rayonnement exceptionnel y ont trouvé place. Cela du moins dans les Eglises qui n'ont pas subi trop fortement les influences latinisantes. Dans l'Eglise assyro-chaldéenne, la commémoraison des saints n'est normalement autorisée que le vendredi et garde un caractère étroitement funéraire. Si l'Eglise syro-antiochienne a largement élargi ce sanctoral et accepté nombre de commémorai-

3. Cf. la préface au *Hudra*, Ms. Cambridge Add. 1981, ff. 2-4, traduite par J. MATEOS, *op. cit.*, pp. 461-464.

sons à date fixe, on peut encore reconnaître que le fond le plus ancien offre les mêmes caractéristiques, accentuées même par le fait que plusieurs vendredis sont réservés chaque année pour la commémoration des défunts. Les Arméniens, ici encore, ont réalisé une structure originale et complexe : rares chez eux sont les fêtes à dates fixes ; on en compte seulement sept : Présentation du Seigneur au Temple, Annonciation, Nativité de St Jean-Baptiste, Invention de la ceinture de la Vierge (31 août), Nativité, Présentation et Conception de la Vierge (plusieurs de ces fêtes sont d'ailleurs d'institution tardive). Toutes les autres fêtes et commémorations prennent place à certains jours de la semaine : le dimanche pour les fêtes du Seigneur et de la Vierge, les autres célébrations pouvant avoir lieu les lundi, mardi, jeudi ou samedi. Les mercredi et vendredi étant jours de jeûne excluent toute célébration festive.

Dernier élément digne d'être mentionné : les trois jours de jeûne de Ninive ou de Jonas, normalement trois semaines avant le début du carême.

I.H. DALMAIS